

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET DE L'HABITAT

# Dessignons ensemble le territoire de demain

Ambert Livradois Forez élabore son **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** valant **Programme Local de l'Habitat** — le PLUi-H. Ce document décidera, dans chacune des 58 communes, de ce que l'on pourra construire, rénover, préserver ou aménager pour les années à venir.

**Parce qu'il vous concerne directement, la communauté de communes ouvre une grande concertation qui démarre le 19 septembre 2026, au moment de la SEDD, près de chez vous.**



*Le PLUi-H est le fil rouge de la Semaine européenne du développement durable, du 18 septembre au 8 octobre 2026.*

## Le PLUi-H, qu'est-ce que c'est ?

C'est à la fois la carte d'identité et le mode d'emploi du territoire. Un document unique, commun aux 58 communes, qui remplacera à terme les PLU, et les autres documents d'urbanisme aujourd'hui en vigueur. Concrètement, il fixe :

- ce que l'on protège : paysages, patrimoine bâti, haies, cours d'eau et terres agricoles, ...
- la stratégie liée au logement, puisqu'il vaut aussi Programme Local de l'Habitat (PLH) : remettre des logements vacants sur le marché, adapter l'habitat au vieillissement, rénover le bâti ancien et accueillir de nouveaux habitants, ...
- ce qui est constructible et ce qui ne l'est pas : terrains à bâtir, zones agricoles, espaces naturels et forestiers, ...
- les règles à respecter quand on construit ou qu'on rénove : hauteurs, matériaux, couleurs, clôtures, stationnement, gestion de l'eau, ...

## Pourquoi c'est important pour vous

Parce que c'est ce document qui servira de référence le jour où vous déposerez un permis de construire, une déclaration de travaux, un projet d'extension, de garage ou de division de terrain. Un terrain classé constructible ou non, une façade que l'on peut ou non modifier, une activité qui peut ou non s'installer : tout cela concernera le PLUi-H.

Le PLUi-H, c'est aussi la réponse collective à des questions qui concernent le Livradois-Forez : Comment garder des bourgs vivants ? Comment loger les jeunes ménages ? Comment préserver les paysages, la forêt et les terres agricoles tout en permettant au territoire d'accueillir de nouvelles activités ?

**58**

communes concernées

**27 687**

habitants

**24 442**

logements

**3 318**

logements vacants (14%)

Source : INSEE, recensement 2022

## Une concertation pour construire le projet avec vous

Élaborer un PLUi-H prend du temps : la démarche court jusqu'en 2030. Les élus ont fait le choix de ne pas la mener en vase clos. Tout au long du projet, les habitants seront informés de son avancement et invités à s'exprimer. C'est ce que l'on appelle la concertation.

Elle poursuit deux objectifs simples. Vous informer d'abord, pour expliquer sans jargon ce qui se décide et ce que cela changera concrètement. Vous écouter ensuite, car vous vivez ce territoire au quotidien, vous en connaissez les atouts et les fragilités mieux que n'importe quelle étude. Cette expertise d'usage du quotidien nourrit le diagnostic et éclaire les décisions des élus.

## 3 réunions publiques pour tout comprendre

Le 1<sup>er</sup> rendez-vous est fixé au 25 septembre 2026. Trois réunions publiques, au contenu identique, sont organisées sur l'ensemble du territoire. Y seront présenter le projet, le calendrier et les premiers enseignements du diagnostic. Plusieurs temps d'échanges permettront d'écouter et de répondre à vos questions.

« Les enjeux d'Ambert Livradois Forez pour construire le territoire de demain »

**VENDREDI 25 SEPTEMBRE**

**18h30 > 20h**

Salle de fêtes  
Echandelys

**MARDI 29 SEPTEMBRE**

**18h30 > 20h**

Salle Cyrille Morel — Ambert en scène  
10 rue Blaise Pascal, Ambert

**JEUDI 8 OCTOBRE**

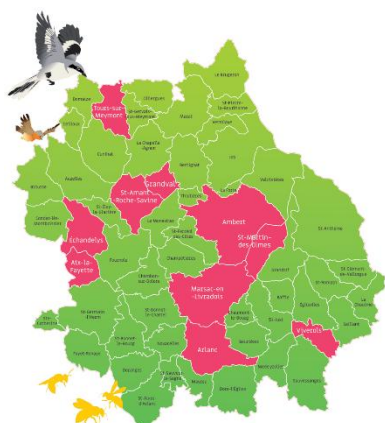
**18h30 > 20h**

Salle des fêtes  
Viverols

**Entrée libre et gratuite, sans inscription — tout public.**

**À noter :** chaque réunion est précédée, à 17h30, d'une visite commentée des aménagements du bourg en compagnie des élus. Rendez-vous devant la mairie (à Ambert : devant la mairie ronde, boulevard Henri IV). Ces rendez-vous s'inscrivent dans la Semaine européenne du développement durable, du 19 septembre au 8 octobre, qui propose cette année une quinzaine d'animations gratuites autour du PLUi-H : balades, ateliers paysage, visites de bourgs et chantier participatif.

## Vous ne pouvez pas venir ? Participez autrement



Les 58 communes d'Ambert Livradois Forez (en rose : les lieux d'animation)

### S'INFORMER, S'EXPRIMER

- Un registre papier est à votre disposition dans chacune des 58 mairies, aux heures d'ouverture.
- La page dédiée au PLUi-H ([cliquer ici](#)), qui rassemble les documents, l'agenda des rendez-vous et les réponses aux questions les plus fréquentes.
- Une adresse mail dédiée permet d'adresser directement vos remarques et vos idées : [pluihalf@ambertlivradoisforez.fr](mailto:pluihalf@ambertlivradoisforez.fr)
- D'autres rendez-vous suivront : stands sur les marchés, ateliers thématiques et réunions à chaque grande étape du projet.

**Communauté de communes Ambert Livradois Forez** — 15 avenue du 11 novembre,  
63600 Ambert — 04 73 72 71 40 — [www.ambertlivradoisforez.fr](http://www.ambertlivradoisforez.fr)

## Et ensuite ? Les grandes étapes

---

|                                                                                                                                     |                                                                                                                                       |                                                                                                                |                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1</b><br><b>LE DIAGNOSTIC</b><br><b>2026</b><br>Où en est le territoire ? Population, logement, économie, paysages, agriculture. | <b>2</b><br><b>LE PROJET (PADD)</b><br><b>2027</b><br>Quel territoire voulons-nous ? Les grandes orientations débattues par les élus. | <b>3</b><br><b>LES RÈGLES</b><br><b>2028</b><br>Traduction en zonage, règlement et orientations d'aménagement. | <b>4</b><br><b>L'APPROBATION</b><br><b>2030</b><br>Enquête publique puis adoption du PLUi-H, à l'horizon 2030. |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

*À chacune de ces étapes, de nouveaux rendez-vous vous seront proposés pour vous informer et donner votre avis.*